

**Encaissement et réaffectation de subventions de différents partenaires dans le cadre de la manifestation «Le marché de la poésie»**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Les bibliothèques municipales de la Ville de Besançon organisent les 20 et 21 mai 2000 une manifestation intitulée «Marché de la poésie» destinée à promouvoir la poésie en favorisant la rencontre du public avec des oeuvres, des auteurs et des éditeurs. C'est la deuxième édition d'une manifestation qui avait retenu l'attention d'un public diversifié et attentif.

Installé à l'intérieur et à l'extérieur de la Médiathèque Pierre Bayle, le marché de la poésie accueillera pendant deux jours une cinquantaine d'auteurs, d'éditeurs et de responsables de revues qui seront à la disposition du public auquel seront proposés, par ailleurs, des expositions, des spectacles et des lectures publiques de textes. Des ateliers permettront aux amateurs de se confronter avec des écrivains et d'exposer leurs poèmes.

Le budget du marché de la poésie est de 165 000 F, dont 35 000 F pour la conception, l'organisation et la promotion, 30 000 F pour les installations techniques extérieures, 55 000 F pour les expositions et les spectacles, 45 000 F pour le déplacement et l'accueil d'une cinquantaine d'auteurs et d'éditeurs. Pour cette manifestation, la Ville de Besançon sollicite le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté pour 40 000 F, de la Région de Franche-Comté pour 25 000 F, du Centre National des Lettres pour 20 000 F et du Centre Régional des Lettres de Franche-Comté pour 25 000 F (prise en charge directe de deux spectacles invités).

La part restante sera financée sur les crédits du Service des Bibliothèques compte tenu des subventions effectives.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à :

- signer avec la Région de Franche-Comté la convention «Marché de la poésie»,
- solliciter auprès du Ministère de la Culture - DRAC Franche-Comté une subvention de 40 000 F et auprès du Centre National des Lettres une subvention de 20 000 F,
- encaisser les subventions de 40 000 F de l'Etat, de 25 000 F de la Région et de 20 000 F du Centre National des Lettres et à inscrire ces sommes au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception des arrêtés attributifs, en recettes au 92.321.7471 (Etat).7472 (Région).7478 (autres organismes).45000 et en dépenses au 92.321. 6228.45000.

**«M. FERREOL :** C'est la deuxième édition de cette manifestation qui a connu un grand succès. Vous avez pu constater que volontairement nous ne nous inscrivons pas dans la manifestation nationale proposée par Jack LANG, précédent Ministre de la Culture. A Besançon, nous nous décalons un peu par rapport au calendrier parce que cela nous permet d'avoir la présence d'un certain nombre de poètes, d'éditeurs, qui ne seraient pas présents si nous avions conservé la date nationale puisqu'ils auraient été mobilisés par la manifestation nationale. C'est, je crois, une manifestation forte qui en particulier permet aux poètes amateurs, et ils sont nombreux, d'être présents et de faire des propositions sous des formes ludiques. Et puisque cette manifestation commence la semaine prochaine, je vous invite à y être présents et à venir les encourager».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.*